## ANNEXE AJOUTÉE A LA DEMANDE DU MINISTERE

201612(C)

# INDEMNITE FORFAITAIRE MENSUELLE AU PRESIDENT DE COMMISSION OU DE CONSEIL, LE CAS ECHEANT AU VICE-PRESIDENT

#### Identification de la fiche

Entité	ARM MI 150
Code BJ	201612 ( C )
Code PAY	1612 ( C )
Libellé BJ	Indemnité forfaitaire mensuelle au président de commission ou de conseil, le cas échéant au vice-président
Objet du complément	Impacts Fiscalité/cotisations/contributions
Date de validité de la fiche RDP	09/12/2018
Date de validité annexe	01/06/2017
Fin de validité annexe	

### Impacts sur modalités de service :

Sans objet.

### Impacts sur absences et congés :

Sans impact.

#### Fiscalité, cotisations, contributions :

POPU	FISC./COTIS./CONTRIB.	
F/C	IMPOSABLE	Х
F	PENSION CIVILE	
F	RAFP	Х
С	IRCANTEC	Х
O reg	FSPOEIE	
F/C	CSG	X
F/C	CRDS	X
C/aux	VEUVAGE	X
C/aux	MALADIE	X
C/aux	VIEILLESSE	Х